

LA COOPERATION ARABO-SENEGALAISE

Par

*Charbel ZAROUR**

I. La Place du Sénégal dans les Relations Afro-Arabs

Le Sénégal est l'un des pays d'Afrique Noire qui a le plus bénéficié des capitaux arabes: il vient, selon la BADEA (1), après la Guinée, au deuxième rang des bénéficiaires de l'aide arabe, avec 791,5 millions de dollars EU d'engagements de prêts, soit 8% du total des aides bilatérales et multilatérales fournies par les pays arabes en faveur des pays africains au cours de la période 1973-1984.

Et pourtant, l'intérêt économique que présente le Sénégal n'est pas si évident: c'est une nation de loin moins en potentiel ou des ressources minérales abondantes, dont jouissent beaucoup d'autres pays du littoral Ouest-Africain ou d'Afrique Centrale et Orientale.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur les motifs qui ont amené les pays arabes à s'intéresser autant au Sénégal, au point d'en devenir le troisième groupe des bailleurs de fonds après la France et les institutions de Bretton Woods, c'est-à-dire la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.

Plusieurs raisons expliquent cette situation:

1. Le Sénégal, dont la population dépasse à peine 6,5 millions d'habitants et qui occupe environ 200.000km² sur la côte atlantique, ce qui en fait un pays aux dimensions réduites, a acquis néanmoins une stature considérable en Afrique Noire et dans le Tiers Monde en général, grâce au rôle prédominant qu'il joue au plan culturel et intellectuel mais aussi à son évolution sociale et politique. Les pays arabes considèrent, à juste titre, que le Sénégal fait partie des pays clés en Afrique et qu'il constitue, au plan politique, une nation de tout premier plan.

2. Le Sénégal a de tous temps appuyé les mouvements de libération en Afrique et dans le Tiers Monde et le soutien qu'il apporte à la cause du peuple palestinien, comme à la cause des peuples arabes en général, procède d'une attitude sincère et constante, sans arrière-pensée ni recherche d'une quelconque contrepartie financière.

Le Sénégal a été en 1973 le premier pays d'Afrique Noire à accueillir une représentation de l'OLP, érigée par la suite en ambassade. Sur la scène politique internationale, le Sénégal s'est fait l'avocat des droits du peuple palestinien et participe activement à diverses instances qui ont pour objet la défense du peuple arabe de Palestine.

3. Sur le conflit du Proche-Orient, le Sénégal a adopté une position de principe claire et se refuse à renouer des relations diplomatiques avec l'Etat d'Israël tant que les causes qui sont à l'origine du conflit israélo-arabe n'ont pas trouvé de solutions, à savoir:
 - la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien et son droit à l'autodétermination;
 - l'évacuation par Israël des territoires arabes occupés;
 - la garantie à tous les Etats de la région à vivre dans les frontières sûres et reconnues.
4. Le Sénégal est membre fondateur et actif de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) et cette adhésion a largement favorisé ses relations avec certains pays arabes, notamment les pays producteurs de pétrole du Golfe.
5. Le Sénégal est l'un des pays africains qui a su présenter, à temps, des projets bien préparés et les apports de capitaux publics arabes ont largement été favorisés par l'appui apporté par la BADEA aux pays sahéliens.

La BADEA a cherché à sensibiliser et à accroître l'aide arabe à cette partie défavorisée du continent africain et la publication d'un rapport de la Banque sur le Sahel (2) a, sans conteste, joué un rôle positif dans l'accroissement des flux d'aide arabe aux pays sahéliens, dont le Sénégal.

II. Intérêt de l'Analyse de la Coopération Arabo-Sénégalaise

Outre le fait que le Sénégal est par ordre d'importance le deuxième bénéficiaire de l'aide arabe en Afrique, la coopération arabo-sénégalaise présente pour l'analyse un intérêt à plus d'un titre, car:

- i) Le Sénégal a bénéficié d'une aide arabe hors-projet importante, dont les mécanismes sont mieux connus ou mieux cernés que chez tout autre pays africain non arabe;
- ii) Deux des plus grands projets d'Afrique, financés partiellement par des sources arabes, ont été réalisés au Sénégal: il s'agit du projet des ICS (Industries Chimiques du Sénégal) et de celui de l'OMVS (Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal);
- iii) L'aide-projet arabe au Sénégal a été diversement accordée car elle a concerné aussi bien des projets agricoles, hydrauliques, industriels que routiers ou d'infrastructure sociale de base;
- iv) Le Sénégal entretient des échanges commerciaux non négligeables avec des pays arabes et la diversité de ces échanges est intéressante pour certains d'entre eux (Maroc, Tunisie);
- v) Le Sénégal est l'un des pays d'Afrique Noire où certains investissements conjoints ont été réalisés et ont permis à des capitaux arabes et africains de s'associer dans certains projets privés et/ou semi publics. Ces projets conjoints intéressent des banques, une société de navigation, une société de pêche et divers autres projets;
- vi) Enfin, l'exemple du Sénégal mérite d'être évoqué sur le plan de la renégociation de la dette qu'il a contractée vis-à-vis de ses créanciers arabes comme des problèmes et des solutions qui ont trait à cette dette.

III. L'Evolution Economique du Sénégal dans le Contexte de la Coopération Arabo-Sénégalaise

S'il y a eu quelques réalisations au début des années 70, la coopération arabo-sénégalaise a commencé à devenir effective à

partir de 1975, année qui a suivi le quadruplement du prix du pétrole de 1973-1974.

Cette coopération a connu une pointe au début des années 1980, notamment au plan financier.

La période couverte par la présente étude concerne la décennie 1975-1984.

Pour une meilleure analyse de la coopération instaurée entre le Sénégal et le monde arabe, il convient, au préalable, de retracer brièvement l'évolution économique du Sénégal depuis son accession à l'indépendance jusqu'à la fin de l'année 1984.

1. La Structure Economique

Au moment de son accession à l'indépendance, le Sénégal figurait en bonne place parmi les pays d'Afrique au Sud du Sahara avec une agriculture fortement monétarisée grâce à l'arachide, une industrie plus développée que dans les pays avoisinants, de bonnes infrastructures économiques (réseau routier et ferroviaire, port) et administratives, héritées de sa position géographique au sein de l'ancienne fédération de l'Afrique Occidentale Française, et un PIB qui était alors supérieur à celui de la Côte d'Ivoire ou du Cameroun.

Cette situation convenait mieux à son rôle de colonie prédominante et privilégiée au sein de l'AOF qu'à celle d'une nation aux conditions modestes, dont le territoire est situé aux trois quarts dans la zone sahélienne et qui se trouve périodiquement soumise à une sécheresse dévastatrice.

Ainsi que l'indique la Banque Mondiale elle-même (3), l'économie sénégalaise n'a pas encore échappé aux schémas de dépendance établis pendant la période coloniale.

Pauvre en ressources et ouverte sur l'extérieur, l'économie du Sénégal est fortement vulnérable aux conditions internationales d'échanges commerciaux défavorables et aux caprices climatiques.

Sur les quatorze (14) années écoulées depuis 1970, pas moins de sept, c'est-à-dire en moyenne une année sur deux, ont vu le Sénégal frappé par la sécheresse.

2. *Les Performances de l'Economie Sénégalaise (1960-1984)*

Dans les années qui suivirent l'indépendance, l'histoire économique du Sénégal, après une période de croissance modeste mais régulière (3,3% de 1959 à 1966), a été jalonnée par une série de crises successives qui ont fortement perturbé la croissance d'une économie fragile, très sensible aux aléas climatiques et conjoncturels.

Au nombre de ces crises, on peut citer:

- l'abandon de la garantie par la France puis par la CEE des prix de l'arachide (1966-1968);
- les années de fortes sécheresses presque ininterrompues de 1969 à 1973 ainsi que les mauvaises campagnes de 1977/78, 1979/80, 1980/81 et 1983/84;
- l'instabilité des termes de l'échanges de l'arachide et du phosphate;
- les répercussions du deuxième choc pétrolier de 1979/80.

Cette succession d'à-coups a provoqué une crise profonde de l'économie arachidière (malaise paysan), un accroissement sensible de déficit vivrier rendu plus aigü par l'urbanisation de la région dakaroise, un affaiblissement de la capacité d'exportation provoquant de fortes tensions sur la balance des paiements.

Dans ces conditions, les équilibres financiers internes n'ont pu être préservés malgré une politique financière qui s'est voulue stricte, au détriment des investissements et au prix d'une aggravation de l'endettement intérieur et extérieur: en 1977, 50% des investissements ont été effectués sur financement extérieur.

Globalement, en terme de PIB de 1966 à 1984, l'économie sénégalaise aurait cru à un rythme inférieur à celui de la population, traduisant une détérioration globale de la capacité productive du pays.

Si l'économie sénégalaise avait paru retrouver un certain dynamisme global en 1975 et 1976 sous le double effet de conditions climatiques meilleures et d'une amélioration passagère des cours du phosphate, les dernières années ont vu la situation économique et financière se dégrader très dangereusement.

En 1980 et 1981, le PIB réel a baissé respectivement de 1,5 et 2,4%, et en 1982 et 1983, malgré un redressement important du PIB grâce à l'agriculture, le déficit du compte courant extérieur est resté élevé (16%), après avoir atteint 21,6% du PIB en 1981.

La période 1980-1984 sera marquée par les interventions croissantes du FMI et de la Banque Mondiale après que les autorités sénégalaises aient adopté, en Novembre 1979, un Plan à moyen terme de Redressement Economique et Financier (PREF).

Malgré les aides exceptionnelles reçues en 1980 et 1982, la situation financière est restée précaire, et le Sénégal a dû solliciter à quatre reprises la rééchelonnement de sa dette extérieure, auprès des sources publiques comme privées (1982).

IV. L'Aide Arabe au Sénégal au Cours de la Période 1974-1984

1. Evaluation Globale des Flux d'Aide

Si l'on excepte les crédits consentis par des institutions financières koweïtiennes sous forme de crédits non publics, le premier prêt de source publique arabe au Sénégal remonte à l'année 1975 avec la mise en place d'une aide de soutien à la balance des paiements du FASAA, d'un montant de 3,75 millions de dollars EU.

Pour la période antérieure à 1974-1984, les apports de capitaux de source arabe provenaient essentiellement du Koweït.

Selon les données de la Banque Mondiale (4), ces apports s'élevaient au 31 Décembre 1976 à 16,9 millions de dollars EU dont 6.9 millions sous forme de crédits bancaires privés et 10 millions au titre des autres dettes privées.

Ce dernier montant résulte d'un prêt accordé par la BSK (Banque Sénégal-Koweïtienne) au Gouvernement sénégalais pour la réalisation de divers projets de développement. Il a été accordé grâce à la Kuweit Foreign Trading (KFTCIC), principal actionnaire de la BSK (51%) (5).

Les autres crédits d'origine koweïtienne recensés ont permis de financer, pour un montant équivalent à 2 milliards de francs CFA, la raffinerie de sucre de Richard Toll.

Au 31 Décembre 1978, des crédits-fournisseurs accordés par le Koweït étaient également recensés pour 7,22 millions de dollars EU (6).

Si l'on exclut ces apports de capitaux koweïtiens, non publics, le total des prêts, crédits et dons de sources publiques arabes accordés au Sénégal au cours de la période 1975-1984 s'élève à 719,17 millions de dollars EU, dont:

- 416,66 pour la réalisation de projets;
- 302,51 à titre d'aide hors-projets.

Le recensement exact des aides hors-projets n'a pas toujours été aisé dans la mesure où une part des aides hors-projets est par la suite affectée au financement des projets.

Il en est ainsi des aides, recensées dans la catégorie hors-projets, du Fonds de l'OPEP (FODI), de la Banque islamique (BISD), du Fonds Irakien (FIDE) et du Sultanat d'Oman.

Les flux d'aide ainsi recensés (7) comprennent:

- des dons pour 26,16 millions de dollars EU;
- des prêts pour 6676,96 millions de dollars EU;
- du crédit-bail pour 5,8 millions de dollars EU;
- des prises de participation pour 19,25 millions de dollars EU.

Ainsi qu'il avait été indiqué en introduction à la présente étude, le total des aides bilatérales et multilatérales arabes au Sénégal recensées par la BADEA s'élève à 774,8 millions de dollars EU pour la période 1973-1984.

Ce total, dont on ne connaît pas le détail, comprend très certainement le montant des contributions arabes aux différentes organisations internationales (Mécanisme pétrolier et Fonds fiduciaire du FMI, troisième guichet de la Banque Mondiale, IDA, FIDA, etc...) dont aurait profité le Sénégal au titre des prêts consentis par ces organisations.

On ne sait pas, par ailleurs, si les crédits d'origine koweïtienne (24,1 millions de dollars EU) dont il a été fait mention précédemment (crédits privés et fournisseurs), ont été pris en compte par la BADEA.

Enfin, il se peut que quelques écarts d'évaluation soient dus à la conversion, en dollars, des différentes monnaies dans lesquelles les prêts étaient libellés.

Toutefois, pour une plus grande commodité de l'analyse, on s'en tiendra aux flux d'aide que nous avons pu recenser d'une manière précise à partir de sources publiques fiables.

2. Principales Caractéristiques de l'Aide Arabe

Timide à l'origine, l'aide arabe au Sénégal a commencé à prendre de l'ampleur à la fin des années 70 avec l'entrée en force des principaux pays producteurs de pétrole du Golfe en 1980, notamment de l'Arabie Séoudite et du Koweït (8). 94% des aides arabes ont été accordés durant les cinq dernières années (1980-1984) de la période passée en revue.

Ces cinq années ont vu un afflux important d'aide hors-projet (soutien à la balance des paiements et aide budgétaire), mais aussi et surtout une aide à deux projets d'envergure: le projet OMVS et le projet ICS. L'hydraulique a également occupé une place de choix dans l'attribution des aides hors-projets au cours de ces dernières années.

Au cours de la période 1974-1984, les trois principaux bailleurs de fonds arabes du Sénégal ont été, par ordre décroissant, le Koweït (30,2% du total des aides), l'Arabie Séoudite (29,9%) et la BISD (16,7%), suivis du Fonds de l'OPEP, d'Abu Dhabi, du Sultanat d'Oman et de la BADEA.

Alors que certains pays arabes ont commencé de ralentir le rythme de croissance de leur aide (Irak, Oman, Abu Dhabi), l'Algérie a commencé, à partir de 1984, d'accorder une attention soutenue au Sénégal en fournissant à ce dernier un prêt de 8 milliards de francs CFA, soit la contre-valeur de 16,68 millions de dollars EU.

L'aide bilatérale a représenté 72,5% du total des aides arabes. Le reste, soit 27,5%, a été accordé par des organisations multilatérales entièrement ou majoritairement contrôlées par les pays arabes (9).

Sur la base des données établies par la Banque Mondiale (10), l'encours des seuls prêts de source arabe représentait, au 31 Décembre 1983, 510 millions de dollars EU, soit 24% du total de la dette publique extérieure du Sénégal (y compris le montant non décaissé), ce qui faisait des pays arabes réunis et de leurs institutions affiliées, le premier groupe créancier du Sénégal, suivi de la France et du groupe de la Banque Mondiale.

L'encours des prêts arabes ne comprend ni les dons et les subventions, ni les prises de participation, ni les montants déjà remboursés et les prêts à moins d'un an (notamment ceux de la BISD pour les opérations de commerce extérieur).

Dans le même temps, l'aide bilatérale de quatre pays arabes (Koweït, Oman, Arabie Séoudite, Emirats Arabes Unis) représentait 20,4% des engagements cumulés de prêts pour la période 1978-1983, atteignant un point culminant en 1982 avec 50,7% du total des engagements de prêts au cours de cette année. C'est donc dire l'importance et le poids des pays arabes dans la mobilisation des ressources extérieures au profit du Sénégal au cours de la période 1980-1984.

Tableau 1: Sénégal - En cours de la dette publique
extérieure (y compris dette non décaissée)
(en millions de dollars EU)

Catégorie de Créanciers Pays Créanciers	En Cours de la Dette		
	Décaissée	Non Décaissée	Total
<u>Crédits fournisseurs</u>	136	-	136
Koweït	136	-	136
<u>Prêts multilatéraux</u>	61117	53326	114443
Banque Arabo-Africaine	-	5000	5000
BADEA	10267	7992	18259
FOOI	29178	20361	49539
FASAA	3750	-	3750
BISD	17922	19973	37895
<u>Prêts bilatéraux</u>	248216	147362	395078
Irak	7500	-	7500
Koweït	130827	53802	188589
Oman	24000	-	24000
Arabie Séoudite	75352	65963	141315
Emirats Arabes Unis	10537	23097	33634
<u>Total sources arabes</u>	309469	200608	509617
<u>Total dette publique</u> <u>extérieure</u>	1492844	650907	2143751
Pour mémoire:			
France	369401	69923	439324
BIRD + IDA	268993	150409	419402

Source: Banque Mondiale, Mémorandum 1984.

3. *L'Aide Arabe Hors-Projet*

D'un montant global de 297,51 millions de dollars EU, l'aide hors-projet a représenté 41,7% du total des aides arabes au cours de la période 1975-1984.

Elle a concerné:

- des opérations de financement de commerce extérieur (59,00 millions de dollars EU);
- des aides budgétaires (58,46 millions de dollars EU);
- des aides à la balance des paiements (180,05 millions de dollars EU).

C'est assurément ce dernier poste qui a représenté l'essentiel de l'aide arabe hors-projet (60%) et qu'il atteigne 25% du total des aides arabes pour la période citée.

Jusqu'en 1979, l'aide hors-projet, en réalité l'aide de soutien à la balance des paiements, était fournie par deux institutions multilatérales: le FASAA (3,75 millions) et le Fonds de l'OPEP (11,9 millions).

A partir de 1980, l'aide arabe hors-projet va connaître un développement considérable avec le soutien apporté par l'Arabie Séoudite, le Koweït et la BISD. En fait, cette dernière institution n'a fourni que des prêts pour financer des opérations d'importations (59 millions) et pour une durée n'excédant pas dix huit (18) mois.

Etant donné qu'ils s'apparentent à une aide de soutien à la balance des paiements, les prêts de la BISD (en réalité crédits) ont été classés dans la catégorie des aides hors-projets.

Les interventions de l'Arabie Séoudite, du Koweït, comme de celles d'autres pays arabes, sont restées à un niveau élevé en 1984 après avoir culminé en 1982 et pris une expansion considérable en 1980 (11).

L'intervention de l'Arabie Séoudite a coïncidé, en 1980, avec:

- le sommet de TAIEF (Conférence Islamique);
- la mise en place des premiers programmes d'ajustement du FMI et de la Banque Mondiale;
- le deuxième choc pétrolier de 1979-1980.

Les autorités saoudiennes ne sont pas restées insensibles aux difficultés économiques croissantes que rencontrait le

Sénégal, mais les choix politiques de ce pays comme la place stratégique qu'il occupe en Afrique ont été déterminants dans l'allocation de l'aide financière du Royaume Saoudien.

Le premier prêt de l'Arabie Séoudite, accordé en 1980 pour un montant de 50 millions de dollars EU, soit l'équivalent de 13 milliards de francs CFA de l'époque, est venu compléter l'aide exceptionnelle de la France au Sénégal d'Août et Novembre 1980 (31,5 milliards de francs CFA), du STABEX, de la Banque Mondiale (première tranche du programme d'ajustement structurel) et du FMI.

Le prêt saoudien, destiné à l'assainissement des circuits financiers, a été intégralement décaissé en 1981.

L'intervention de l'Arabie Séoudite a décidé d'autres pays arabes du Golfe à apporter un soutien financier au Sénégal (Irak en 1981, Qatar en 1981, Oman en 1982). Mais le soutien le plus important, jamais enregistré au Sénégal pour un tel volume, fut celui apporté par le Koweït en Février 1982.

En effet, au cours de cette année, l'aide arabe hors-projet, essentiellement l'aide de soutien à la balance des paiements, a atteint le chiffre record de 130 millions de dollars EU, dont 104,4 millions du seul Koweït.

Ce dernier montant a été mis à la disposition du Sénégal sous forme de dépôt à la Banque Centrale (BCEAO) pour la contre-valeur de 32 milliards de francs CFA. Le prêt koweïtien, assorti à l'origine de conditions relativement dures (8% de taux d'intérêt et durée de deux ans renouvelables), a été rapidement décaissé pour permettre au Gouvernement sénégalais de faire face à ses dépenses en devises.

Il faut noter que ce dépôt n'a pas emprunté les voies classiques des prêts accordés par le Koweït, ce qui explique à l'origine la relative dureté de ses conditions.

En effet, pour ne pas retarder la mise en place du prêt dont le Gouvernement sénégalais avait le plus grand besoin, les autorités koweïtiennes ont imaginé la formule d'un prêt de Banque Centrale à Banque Centrale, ce qui aurait évité l'approbation préalable par le parlement du Koweït (procédure relativement longue) et la publicité qui aurait entouré une telle opération.

Le Sénégal n'ayant pas été capable de rembourser le principal en Février 1984, les termes du prêt ont été réaménagés par la suite de manière bilatérale et à des conditions plus favorables.

Les autres prêts arabes hors-projet ont représenté, au cours de cette année, la contre-valeur de 10,5 milliards de francs CFA.

Les aides arabes hors-projet, déjà très nombreuses en 1980 et 1981, ont été complétées en 1982 par celles de la Caisse Centrale de Coopération Economique Française (5 milliards de francs CFA) et du Fonds Monétaire International (28,8 milliards de francs CFA), dans le cadre de l'accord de confirmation conclu entre le Sénégal et le FMI en Septembre 1981 et venant à expiration le 30 Juin 1982.

Il faut bien admettre que cette aide hors-projet, d'une ampleur exceptionnelle en 1982, a été salutaire pour le Sénégal qui, malgré une bonne campagne agricole 1981-1982, avait accusé en 1981 un déficit de 120,5 milliards de francs CFA de sa balance de paiements du fait que la balance commerciale s'était considérablement détériorée.

Les aides exceptionnelles ainsi mentionnées, ajoutées au réaménagement de la dette extérieure (publique et bancaire) ont permis de ramener le déficit du compte courant de la balance des paiements en 1982 à 37,5 milliards de francs CFA.

Ces aides ont également, en partie, permis au Sénégal de respecter les critères de performance de l'accord de confirmation 1981-1982 signé avec le FMI.

En 1983, l'aide arabe hors-projet est tombée à son niveau le plus bas depuis 1980, puisqu'elle ne représentait que 5 millions de dollars EU accordés par l'Arabie Séoudite sous forme de don.

Il faut dire que l'année 1983 a été marquée par l'échec de l'accord stand-by de 1982-1983, signé entre le Sénégal et le FMI en Décembre 1982, mais annulé en Septembre 1983 par le Fonds Monétaire International après un premier et seul tirage de 2,1 milliards de francs CFA en Décembre 1982.

Après des négociations difficiles et les mesures annoncées par le Président Abdou Diouf en Août 1983, un nouvel accord de confirmation est signé en Septembre de la même année pour l'exercice 1983-1984.

Le programme 1983-1984 fut pleinement rempli, les objectifs financiers furent atteints et tous les critères de performance réalisés.

Toutefois, l'équilibre financier qui était une des composantes du programme n'aurait pu être réalisé qu'avec l'aide de l'extérieur.

Avec la France et l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), l'Arabie Séoudite a contribué de

manière décisive au succès du programme en accordant au Sénégal un prêt de 50 millions de dollars EU le 5 Mai 1984 à titre de soutien à la balance des paiements.

Quelles conclusions peut-on tirer de ce flux d'aide hors-projet? A première vue, si l'aide arabe hors-projet a grandement contribué à alléger le déficit financier (interne et externe) du Sénégal, elle a néanmoins permis aux pays occidentaux, et au premier chef la France, de se soustraire à l'obligation de financer entièrement ce déficit dont ils sont en grande partie responsables pour différentes raisons.

Au fond, le Sénégal n'était pas obligé de recourir aux facilités du Fonds Monétaire International ni de solliciter l'aide des pays arabes pour financer le déficit de sa balance des paiements, étant donné que les accords monétaires qu'il a signé avec la France (accords zone franc) lui permettaient d'obtenir le concours du Trésor français par le mécanisme du compte d'opérations.

On peut donc en conclure que l'aide arabe hors-projet a été un complément à "l'aide" de l'Occident sans pour autant que les règles du jeu en soient modifiées.

La deuxième remarque a trait aux conditions accompagnant à ces aides.

Les pays arabes ont accordé une aide importante au budget comme à la balance des paiements du Sénégal sans qu'aucune conditionnalité n'y soit explicitement attachée et ils ont rarement participé à des discussions multilatérales de politique économique.

Ils ne veulent être perçus ni comme "interventionnistes", ni être associés à l'impérialisme des pays occidentaux et de celui du FMI. Néanmoins, les pays arabes sont sécurisés par le fait que le Fonds Monétaire International et les bailleurs de fonds occidentaux aient mis en place tout un système de conditionnalité pour l'application des plans de redressement initiés sous leur houlette.

4. L'Aide Projets

L'aide arabe aux projets du Sénégal a totalisé 417 millions de dollars EU au cours de la période 1975-1984, représentant 58% du total des aides arabes durant la période citée.

Les premiers prêts-projets remontent à l'année 1976, c'est-à-dire à la deuxième phase de réalisation du IVe Plan Quadriennal du Sénégal (1973-74 - 1976-77).

Sur la base des engagements de prêts ou des dons convertis en francs CFA, aux taux de change en vigueur à la date de leur mise en place, la participation arabe a représenté respectivement:

- 1,9% des financements du IVe Plan;
- 6,5% des financements du Ve Plan.

Mais c'est au cours du IVe Plan réajusté que la contribution arabe va connaître une participation record puisque pour les années 1982 et 1983, dont les réalisations définitives du Plan se chiffrent à 22,5 milliards de francs CFA, la participation des fonds arabes a atteint 86,3 milliards, soit 38,8% des financements pour les exercices cités.

Pour la période 1976-1984, l'aide-projets arabe au Sénégal est allée aux secteurs suivants:

	<u>en millions</u> <u>de \$ EU</u>
Agriculture	211,63
Elevage	8,90
Industrie et mines	70,53
Energie	2,32
Infrastructure	43,41
Hydraulique	48,04
Habitat	18,28
Education et santé	8,55
Tourisme	0,40
Sociétés financières de développement	4,60

Total	416,66

Ainsi, trois secteurs d'importance pour le développement du Sénégal ont-ils été privilégiés: l'agriculture, l'industrie et l'hydraulique.

Dans le secteur agricole, trois projets fondamentaux ont mobilisé l'essentiel des apports de capitaux arabes. Il s'agit du projet OMVS (165 millions de dollars EU), du projet de l'ANAMBE (10,3 millions de dollars EU) et de la Société de Développement

et de Vulgarisation Agricole (SODEVA: 5,75 millions de dollars EU). A première analyse, l'aide des pays arabes met d'avantage l'accent sur l'irrigation que sur l'agriculture pluviale.

Ce choix est paradoxalement opposé à l'option prise par les bailleurs de fonds occidentaux. Ces derniers s'intéressent davantage aux cultures commerciales extensives (arachide surtout), alors que les fonds arabes sont beaucoup plus portés sur les cultures irriguées tournées vers la production céréalière (riz et blé), l'objectif recherché étant l'autosuffisance alimentaire.

En effet, on ne voit pas comment, à long terme, l'agriculture sénégalaise pourra soutenir un rythme de croissance plus accru en ne fondant pas sa stratégie sur une maîtrise de l'utilisation de l'eau sous toutes ses formes, du fait des aléas climatiques et de la médiocre base de ressources disponibles pour les récoltes pluviales.

Or, la stratégie qui consiste à favoriser l'agriculture irriguée est une stratégie à long terme, susceptible de stopper les importations alimentaires, alors que le développement de l'agriculture pluviale reste fondamentalement une stratégie à court-terme, privilégiant davantage les filières à l'exportation.

Il y a assurément un risque à investir des sommes énormes dans le secteur de l'agriculture irriguée du fait des coûts de production de loin plus importants que dans l'agriculture pluviale, des frais généraux élevés et des problèmes colossaux qui pourraient survenir en matière d'organisation et de finances.

Il est indéniable que les efforts entrepris par le gouvernement sénégalais en matière de barrages et de projets d'irrigation contribuent à alourdir l'endettement du pays et poseront des problèmes en matière de gestion et d'entretien des périmètres irrigués.

Mais cette stratégie reste la seule alternative qui s'offre au Sénégal pour sortir du cycle de sécheresses et d'instabilité chronique de son agriculture, très vulnérable aux "caprices" du marché mondial.

C'est là un pari que les pays arabes ont résolument adopté parce qu'en définitive, on ne voit pas l'intérêt qu'ils ont à vouloir favoriser une agriculture tournée vers les marchés extérieurs et dont le principal débouché reste l'Europe et au premier chef la France (oléagineux).

Par ailleurs, l'aide arabe à l'agriculture répond au souci des autorités sénégalaises de vouloir favoriser l'extension du

rôle de nouvelles régions agricoles (Fleuve, Casamance, Cap-Vert), depuis que le Ve Plan (1977-81) met l'accent sur les mesures susceptibles de stopper les importations voire de permettre les exportations.

Dans le secteur industriel, l'aide arabe s'est concentrée sur deux projets essentiels: le projet des Industries Chimiques du Sénégal (55,72 millions de dollars EU) et le projet SOTEXCA (14,73 millions de dollars EU).

Ces deux projets font partie également des priorités du Ve Plan du Sénégal au cours duquel un débat s'est engagé sur la définition d'une nouvelle politique industrielle qui consiste à favoriser, pour les différents processus industriels, les investissements qui se situent dans des "créneaux" où le pays peut le plus utilement s'insérer.

Or, les deux projets cités s'insèrent dans le cadre de cette stratégie puisqu'ils s'appuient sur l'existence de ressources locales disponibles (phosphates, coton) et que les débouchés qui s'offraient à leur production semblaient prometteurs à l'époque de leur conception.

Malheureusement, malgré un effort important des bailleurs de fonds arabes (36,5% du financement du coût des investissements), le projet des ICS n'a pas répondu à l'attente qu'il avait suscitée et les espoirs qu'il avait fondés se sont traduits par des résultats décevants.

Considéré comme un fleuron de la coopération Sud-Sud, ce projet n'a pas échappé aux coups de boutoir du marché mondial car les partenaires occidentaux des ICS ont été avides de vendre leur technologie sans se soucier du transfert de celle-ci ni des coûts supplémentaires qu'elle a engendrés.

Et pourtant, ce projet reste une entité viable malgré les pertes énormes qu'il a accusées 23 milliards de F CFA cumulés à fin 1986 selon les estimations provisoires à condition qu'il soit réhabilité dans l'optique qui avait présidé à sa création, c'est-à-dire l'optique d'une coopération entre les différents partenaires du Sud qui le composent.

Le secteur de l'hydraulique a été privilégié au cours des dernières années et les bailleurs de fonds arabes ont affiché, plus que tout autre partenaire extérieur du Sénégal, une grande sensibilité à la maîtrise de l'eau en milieu rural. Sur les 48 millions de dollars EU alloués à ce secteur, pas moins de 10 millions ont été apportés sous forme de dons.

Sur le plan des sources de financement, c'est encore le Koweït qui vient en tête des bailleurs de fonds arabes en ce qui concerne l'aide-projets, suivi de l'Arabie Séoudite et de la BISD (voir annexe 1).

Ainsi qu'il avait été indiqué en introduction au présent paragraphe, l'aide-projets des pays arabes a été timide à l'origine et tout au long de la deuxième moitié des années 70. C'est à partir de 1981 que cette aide a commencé à prendre de l'ampleur.

L'année 1982, qui a été le point culminant de l'aide-projets arabe avec 61,2 milliards de F.CFA, a surtout été marquée par la mise en place des prêts destinés à financer partiellement les barrages de Diama et Manantalli (OMVS).

A lui seul, le projet OMVS a mobilisé 55,3 milliards de francs CFA, soit la contrevaletur de 164,5 millions de dollars EU ou encore 38,8% des contributions arabes aux projets du Sénégal, qui se sont élevés au total à 143 milliards de francs CFA pour la période 1976-1984.

Ce chiffre ne comprend pas les prêts arabes aux deux autres pays riverains du fleuve Sénégal, membres de l'OMVS (Mauritanie et Mali).

A la date du 3 Mai 1984, les prêts et subventions engagés au titre du projet OMVS s'élevaient au total à 643 millions de dollar EU dont 357,7 provenaient de sources arabes, prêtés à raison de:

- 131,2 millions au Mali;
- 60,0 millions à la Mauritanie;
- 164,5 millions au Sénégal.

Si l'on prend en compte l'apport du groupe BAD/FAD (44,8 millions de dollars EU), les financements Sud-Sud ont représenté 62,6% du total des engagements d'aide au projet OMVS.

V. Les Echanges Commerciaux entre le Sénégal et le Monde Arabe

Au plan commercial, les relations arabo-sénégalaises sont marquées par un flux d'échanges à sens unique, du monde arabe vers le Sénégal, traduisant un net déséquilibre de la balance commerciale en faveur des pays arabes.

Sur la base des statistiques disponibles (12), les exportations arabes vers le Sénégal ont totalisé en valeur 236

milliards de francs CFA au cours de la période 1975-1984 alors que les importations des pays arabes en provenance du Sénégal représentaient à peine 8 milliards de francs CFA pour la même période.

Ces chiffres ne comprennent pas les exportations du Sénégal vers la Mauritanie ni les importations de celles-ci en provenance du Sénégal.

Ce déséquilibre traduit nettement l'absence du Sénégal sur le marché des pays arabes.

Outre ce déficit chronique, les échanges commerciaux entre le Sénégal et les pays arabes sont caractérisés par:

- la prédominance des produits pétroliers dans les importations sénégalaise;
- le poids des pays maghrébins dans l'orientation géographique des importations (surtout à partir de 1981) et des exportations sénégalaises (à partir de 1976).

En 1975, le Liban avait compté pour 62% des exportations sénégalaises en direction des pays arabes. Après 1975, ce sont les pays maghrébins qui ont constitué l'essentiel des débouchés des produits sénégalais.

La Tunisie a commencé à s'intéresser en 1982 à l'achat de coton sénégalais, tandis que le Maroc et l'Algérie étaient plutôt intéressés par les produits de la pêche sénégalaise.

Sur le plan des exportations, deux pays arabes ont connu une croissance régulière de leurs échanges avec le Sénégal: il s'agit du Maroc et de l'Algérie.

Le Maroc est l'un des rares pays arabes à entretenir un commerce diversifié avec le Sénégal. Les exportations marocaines concernent en grande partie les produits alimentaires (légumes, conserves, agrumes) mais aussi les vins et dernièrement, les produits manufacturés.

L'accroissement du volume des échanges entre le Sénégal et le Maroc tient également au caractère très populaire des relations qu'entretiennent les deux pays. Les déplacements fréquents des populations ont contribué à rendre les échanges plus intenses entre le Sénégal et le Maroc.

Les exportations algériennes ont elles aussi connu un rythme de croissance régulier avec un point culminant en 1983 (53 milliards de francs CFA), représentant au cours de cette année 16% du total des importations sénégalaises.

Les exportations de l'Algérie sont essentiellement composées de pétrole et accessoirement de dattes.

Du fait de la guerre qui l'oppose à l'Iran, l'Irak a cessé à partir de 1981 d'être le principal fournisseur arabe de pétrole au Sénégal au profit de l'Algérie.

Les autres fournisseurs arabes de pétrole sont l'Arabie Séoudite, les Emirats Arabes Unis et occasionnellement la Tunisie (1981). Mais les exportations de ces pays sont irrégulières d'une année à l'autre.

Les déséquilibres commerciaux entre le Sénégal et les pays arabes ont poussé certains de ces derniers à envisager une meilleure répartition des échanges au moyen d'accords commerciaux.

C'est ainsi que l'Algérie, de loin le plus important fournisseur du Sénégal au sein de la région arabe, a cherché à rééquilibrer la balance de ses échanges avec ce pays en s'intéressant davantage à certains produits sénégalais. En effet, l'Algérie a toujours été demandeur de produits transformés de la pêche, notamment la farine de poisson pour l'alimentation du bétail. Elle a même cherché à établir une banque algéro-sénégalaise de commerce pour favoriser davantage les liens d'échanges entre les deux pays. Malheureusement, ces projets n'ont pas abouti.

Il reste donc beaucoup à faire en matière d'échanges entre le Sénégal et les pays arabes, mais les possibilités offertes souffrent toujours de goulots d'étranglement, notamment en matière de lignes commerciales maritimes directes.

VI. Les Investissements Directs

En matière d'investissements directs, le Koweït a sans conteste joué un rôle pionnier en s'intéressant à certains secteurs d'activité économiques du Sénégal avec, au départ, la création en 1974 de la Banque Sénégal Koweïtienne (BSK).

Cette banque a été constituée sous forme d'une entreprise conjointe au capital initial de 1 milliards de francs CFA entre la "Kuweit Foreign Trading Contracting and Investisment Company" (KFTCIC), principal actionnaire (50% des parts), l'Etat du Sénégal (25% des parts) et un important entrepreneur privé sénégalais (25% des parts) désigné comme Président de la Société, le Directeur Général étant statutairement désigné par la partie

koweitienne. Par la suite, l'Etat du Sénégal devait céder ses parts, sous forme de rachat, au partenaire privé sénégalais lié a des intérêts zaïrois.

Le fonctionnement de cette banque ne devait pas aller sans connaître certains problèmes de gestion, mais aussi de problèmes liés au fait que le partenaire sénégalais, en l'occurrence Monsieur Kébé, s'était vu reprocher par le Koweït d'avoir servi d'intermédiaire entre le Zaïre et Israël pour certaines transactions de caractère financier.

Néanmoins, cette banque de statut privé, dont la règle de fonctionnement est la rentabilité, a orienté ses activités en fonction des objectifs de la politique économique nationale et elle a accordé à l'Etat sénégalais divers prêts, dont un de 10 millions de dollars EU, pour la réalisation de divers projets de développement. Dans le cadre d'une telle politique, sa principale source est restée l'Etat du Koweït dont la KFTCIC est une filiale à 75%. D'autre part, la BSK a mis l'accent sur une étroite collaboration avec le milieu sénégalais des affaires et il fut envisagé qu'elle s'orienterait sur des projets touchant la pêche, l'élevage et l'immobilier.

Après avoir connu une passe difficile, un accord est intervenu récemment sur l'extension de la BSK après qu'elle ait doublé son capital pour le porter à 2 milliards de francs CFA.

Les autres investissements participation koweitienne n'ont pas connu une aussi grande vitalité que celle de la BSK, et l'échec de leur fonctionnement comme de leur gestion s'est traduit par leur disparition pure et simple.

Il en est ainsi de:

- la SENAM (Société Mixte de navigation), créée au capital de 6 milliards de francs CFA qui a à peine fonctionné deux ans pour se retrouver avec un passif de 600 millions de francs CFA pour un actif évalué à 4 millions de francs CFA;
- de la Gulf Fisheries, société spécialisée dans la pêche de crevettes.

La création récente de la Banque Sénégalo Tunisienne (BST) répond, elle, au souci de renforcer les liens d'échanges et de production entre le Sénégal et la Tunisie.

A l'opposé de la BSK, elle met l'accent, dans l'octroi des crédits à moyen terme et long terme, sur l'achat de produits et matériels d'origine tunisienne, lorsqu'ils sont disponibles en

Tunisie. Cette banque a donc une stratégie claire en matière de coopération puisque son objectif est de renforcer les liens entre les deux pays partenaires qui la composent.

Les autres investissements conjoints existants au Sénégal sont à mettre au compte de la collaboration entre les hommes d'affaires libanais et sénégalais, mais ils ne traduisent pas un flux de capitaux apportés de l'extérieur puisqu'ils proviennent de ressources locales.

Pourtant, la présence d'une importante communauté d'origine libanaise aurait pu faciliter une présence plus importante de capitaux arabes, mais force est de constater que ce facteur n'a pas pleinement joué son rôle.

VII. Conclusion

Si les apports de capitaux arabes ont représenté un flux d'aide considérable au cours des années 1980-1984, la Coopération arabo-sénégalaise reste néanmoins fragile sur bien des plans:

1. Dans le cadre des projets qui ont bénéficié d'une aide arabe capitale, la participation des fonds arabes n'a pas été capable de renverser le courant des rapports Nord-Sud et la prédominance des intérêts du Nord (technologie, conception, échanges) continuera de demeurer une hypothèque quant à la viabilité de ces projets (projets ICS, OMVS, etc...).
2. La période 1975-1984 n'a pas été mise à profit pour renforcer et diversifier les liens d'échanges entre le monde arabe et le Sénégal et la coopération arabo-sénégalaise risque d'être perçue comme une opération sans plus d'assistance financière.
3. Le Sénégal et ses créanciers arabes seront confrontés, dans l'avenir, au dilemme que constitue le poids de la dette arabe comme des modalités de son remboursement. Compte tenu des projets à maturité éloigné (OMVS, ANAMBE, projets hydrauliques) ou à problèmes (ICS) et des difficultés financières dans lesquels le Sénégal se débat, les pays arabes sauront-ils faire preuve d'imagination et de compréhension en apportant à ces interrogations les réponses qu'il convient?

Seront-ils à l'avenir, aussi disposés à fournir un flux d'aide aussi important que par le passé ou alors rejoindront-ils le club des pays occidentaux créanciers du Sénégal, en adoptant les mêmes politiques que ces derniers? Accorderont-ils comme par le passé une aide-projets dont le Sénégal a encore besoin comme c'est le cas pour un projet comme l'OMVS qui n'en est qu'à sa première phase de réalisation?

La coopération arabo-sénégalaise est assurément confrontée à ces défis et, des formules qui seront adoptées pour leur solution, dépendra en définitive son avenir.

Notes:

* Consultant - Dakar, Sénégal.

1. BADEA, Rapport Annuel 1985, Appendice II, pp.98.

2. BADEA. Les possibilités de développement dans les pays sahéliens de l'Afrique de l'Ouest et le rôle de l'aide Arabe. Trois volumes. Juillet 1981.

3. Banque Mondiale: Sénégal - Mémoire Economique du 4 Novembre 1980. Rapport N° 5243 - SE. Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest.

4. Banque Mondiale. Sénégal. Rapport Economique de Base. Résumé et conclusions. Février 1978.

5. Marchés Tropicaux et Méditerranéens du 27 Février 1976.

6. Source: Banque Mondiale.

7. Voir annexe 1.

8. Voir annexe 1.

9. Voir annexe 3.

10. Banque Mondiale. Mémoire Economique. Novembre 1984, Tab.3.1. Dette Publique Extérieure du Sénégal, p.149.

11. Voir annexe 1.

12. Statistiques douanières du Sénégal et BCEAO (jusqu'en 1982).

ANNEXE 1 : Flux d'Aide Arabe au Sénégal au 31.12.1984 par Nature de Financement
(Période 1974-1984) - (En millions de dollars EU)

Source de Financement	P R O J E T S				H O R S - P R O J E C T			Total Source
	Dons	Prêts	Crédit- Bail	Prise de partici- pation	Dons	Prêts	S/Total	
Abu Dhabi	-	32.21	-	-	-	-	-	32.21
Arabie Saoudite	-	108.54	-	-	5.00	100.00	105.00	213.54
Koweït	5.13	106.82	-	-	-	104.40	104.40	216.35
Oman	6.00	22.45	-	-	-	1.55	1.55	30.00
Irak	-	5.72	-	-	-	1.91	1.91	7.63
Algérie	-	16.68	-	-	-	-	-	16.68
BISD	4.10	30.93	5.80	19.25	-	59.00	59.00	119.08
BADEA	0.93	23.80	-	-	-	-	24.73	24.73
FASAA	-	-	-	-	-	3.75	3.75	3.75
FOOI	-	28.30	-	-	-	21.90	21.90	50.20
Qatar	-	-	-	-	5.00	-	5.00	5.00
TOTAL	16.16	375.45	5.80	19.25	416.66	5.00	292.51	297.51
								719.17

ANNEXE 2: Flux Annuels d'Aide Arabe au Sénégal
Période 1974-1984 - (En millions de dollars EU)

ORIGINE	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	TOTAL/ 74-84	
				A - PAR SOURCE DE FINANCEMENT								
Abu Dhabi	-	-	-	1,03	-	-	-	51,18	-	-	52,31	
Arabie Séoudite	-	-	-	-	-	50,00	8,92	68,96	15,78	68,88	213,54	
Koweït	-	4,10	-	-	6,79	-	-	151,38	35,73	18,35	216,35	
Oman	-	-	-	-	-	-	-	50,00	-	-	50,00	
Quatar	-	-	-	-	-	-	5,00	-	-	-	5,00	
Irak	-	-	-	-	-	-	7,63	-	-	-	7,63	
Algérie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,68	16,68	
BISD	-	-	-	6,25	-	30,00	33,25	21,20	4,00	24,38	119,08	
FASAA	3,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,75	
BADEA	-	1,60	7,20	0,93	-	-	10,00	-	5,00	-	24,73	
FODI	-	-	3,40	4,00	4,50	5,00	14,00	10,00	9,30	-	50,20	
TOTAL	3,75	5,70	10,60	12,21	11,29	85,00	78,00	312,72	69,81	129,29	719,17	
				B - PAR NATURE D'AIDE								
Projets	-	5,70	7,20	8,21	6,79	5,00	56,89	184,77	64,81	77,29	416,66	
Hors-projets	3,75	-	3,40	4,00	4,50	80,00	21,91	127,95	5,00	52,00	302,51	
TOTAL	3,75	5,70	10,60	12,21	11,29	85,00	78,80	312,72	69,81	129,29	719,17	

ANNEXE 3 - REPARTITION SECTORIELLE DE L'AIDE ARABE AU SENEGAL
PAR SOURCE DE FINANCEMENT
(Période 1974-1984)
(En millions de dollars EU)

Source de Financement	TOTAL	Energie	Agriculture	Élevage	Industrie	Infra-structure	Hydraulique	Habitat	Éducation	Tourisme	SFD	Commerce Extérieur	Soutien Budgetaire	Soutien à la Balance Des Paiements
Abu Dhabi	32,21	-	32,21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	213,54	-	77,88	3,12	-	9,75	16,9	1,60	-	-	-	-	55,00	50,00
Koweït	216,35	-	63,97	4,10	20,40	8,15	15,33	-	-	-	-	-	-	104,40
Algérie	16,68	-	-	-	-	-	-	16,68	-	-	-	-	-	-
Oman	30,00	1,97	12,18	0,08	0,08	10,06	0,24	-	2,84	0,40	0,60	-	1,55	-
Irak	7,65	0,35	2,60	-	-	2,06	0,35	-	0,42	-	-	-	1,91	-
Qatar	5,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,00	-
Aides bilatérales	521,41	2,32	188,84	7,30	20,48	29,96	32,11	18,28	3,26	0,40	0,60	-	63,46	159,40
BISD	119,08	-	13,49	-	21,05	6,25	10,00	-	5,29	-	4,00	59,00	-	-
FASAA	3,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,75
BADEA	24,75	-	-	1,60	10,00	7,20	5,93	-	-	-	-	-	-	-
FOOI	50,20	-	9,30	-	19,00	-	-	-	-	-	-	-	-	21,90
Aides Multilatérales	197,76	-	22,79	1,60	50,05	13,45	15,93	-	5,29	-	4,00	59,00	-	25,65
TOTAL GENERAL	719,17	2,32	211,63	8,90	70,53	43,41	48,04	18,28	8,55	0,40	4,60	59,00	63,46	180,05

ANNEXE 4 -- REPARTITION DE L'AIDE ARABE PAR SOURCE DE FINANCEMENT
 ET PAR NATURE D'AIDE AU SENEGAL
 (Période 1975-1984)
 (En millions de dollars EU)

	Source de Financement	Projets	Hors-Projets	TOTAL
Abu Dhabi		32,21	-	-
Arabie Séoudite		108,54	105,00	213,54
Koweït		111,95	104,40	216,35
Algérie		16,68	-	16,68
Oman		28,45	1,55	30,00
Irak		5,72	1,91	7,63
Qatar		-	5,00	5,00
BISO		60,08	59,00	119,08
BADEA		24,73	-	24,73
FODI		28,30	21,90	50,20
FASAA		-	3,75	3,75
TOTAL		416,66	302,51	719,17

SUMMARY

Senegal comes second - if not first - among countries having received Arab aid in the 1976-1984 period.

Regarding Afro-Arab co-operation, the case of Senegal is interesting in many respects:

- two of the major African projects partly funded by Arab sources were carried out in this country. These are the OMVS project (the Diama and Manantalli dams) and that of the Chemical Industries in Senegal (ICS);*
- contrary to the other African countries, in Senegal, Arab aid to projects was not oriented as it is usually done to road or infrastructure projects but rather toward sectors - agriculture, water - which determine the future of this country in the long run;*
- as proposed to the Western countries policy, that of Arab countries tried to lay more emphasis on food self-sufficiency and on the tapping of available water resources; furthermore their interest in projects which call for intra-regional cooperation strangely opposes the dominant Northern countries' strategy;*
- finally, with the high volume of non-project Arab aid granted to Senegal between 1980 and 1984, the country was in a position to cope with its external problems. But in view of the fact that this type of aid was given implicitly in conjunction with Western donors, one feels that non-project Arab aid, under such a condition, fits in with North-South relationships.*

Although the Arab-Senegalese co-operation brought about significant results, in the future it will have to face problems arising from the Arab debt burden and from the improvement of trade relationships.